

Le maintien d'un centre de congrès à Beaulieu revêt un intérêt économique essentiel pour Lausanne et sa région

En réponse à un postulat du conseiller communal Fabrice Ghelfi, la Municipalité de Lausanne revient sur l'intérêt économique et touristique de maintenir et valoriser un centre de congrès et d'exposition compétitif sur le site de Beaulieu. En mai dernier, elle a proposé au Conseil communal de voter un crédit de 20 millions de francs à la Fondation de Beaulieu pour la modernisation des infrastructures (préavis 2009-24), étroitement liée à un partenariat conclu avec le groupe MCH.

La dynamisation des activités sur le site de Beaulieu et leur maintien dans la durée revêtent un intérêt économique essentiel pour Lausanne et son agglomération. Le centre d'expositions et de congrès se situe en effet dans la catégorie des principaux moteurs économiques institutionnels du canton, au même titre que les fédérations sportives internationales, l'UNIL, l'EPFL et le CHUV.

En réponse à la demande d'étudier une affectation alternative des surfaces d'exposition (37'000 m²), la Municipalité a cherché à évaluer les retombées économiques du site par rapport à une éventuelle affectation à du logement ou des activités tertiaires. Il s'avère que le nombre d'emplois et le rendement économique de telles affectations alternatives seraient nettement inférieurs aux apports actuels et futurs d'un centre de congrès et d'expositions, à plus forte raison dans la perspective de sa modernisation et de sa dynamisation. Par ailleurs, les expériences des dernières années ont montré qu'il est plus rentable de conserver un lien direct et étroit entre les activités de congrès et les expositions. En effet, les expositions et les foires dégagent d'une part un rendement plus intéressant. Elles contribuent d'autre part directement au développement des congrès et séminaires, qui leur sont souvent associés. A ce titre, le site de Beaulieu, de par sa double vocation, est au bénéfice d'un avantage de taille par rapport à ses concurrents.

La possibilité de déplacer les halles d'exposition sur un autre site de la région a également été examinée. Il en ressort que le site de Beaulieu présente des qualités non négligeables, en particulier avec la proximité de la gare et du centre-ville. Par ailleurs, une délocalisation s'avérerait difficile, voire impossible, et dans tous les cas longue et coûteuse. En effet, les sites disponibles dans la région sont rares; les coûts de réalisation d'une nouvelle structure seraient nettement plus élevés qu'une rénovation des bâtiments existants, engendrant une grave perte de compétitivité par rapport à la situation actuelle et à la concurrence; enfin, les délais nécessaires rendraient impossible le partenariat conclu avec MCH Group.

Pour rappel, la question des axes forts et de la desserte du site de Beaulieu par des transports publics performants est traitée dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et ne constitue pas une condition à la concrétisation du projet de modernisation de Beaulieu..

Administration générale et finances

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00.

Le préavis n°2009-31 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 25 juin 2009